

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017****Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.**

Monsieur le Maire salue l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents et ouvre la séance à 19h10.

Présents :

MMES, MM. Gérard KERN, Jeannot NAAS, Sabine KIBLER-KRAUSS, Claude GOETSCHY, adjoint(e)s au maire ;

MMES, MM. Guy BUHR, Mathieu MUNCH, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, Alain BORER, Céline RECHER-GAUTSCH, Nicolas TSCHAMBER, Anne WALTER-BIASIBETTI, Sophie NAAS, Daniel CHRISTNACHER, Christian HINDER, Séverine WEIDER-NIGLIS, Pascal HELFER, conseillers municipaux,

Excusé(e) :

GRIENENBERGER Jean-Marc

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte à KIBLER-KRAUSS Sabine
SCHOEPFER Estelle à NAAS Jeannot
EICHLISBERGER Rémy à ALLEMANN-LANG Françoise
LERDUNG Huguette à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 20.11.2017
3. Approbation du rapport de la Commission Technique du 04.12.2017
4. Budget Primitif 2017 – Décision Modificative
5. Donation à l'€uro symbolique d'une parcelle au profit de la Commune
6. Personnel Communal
7. Agenda 2018
8. Correspondances diverses
9. Divers

Avant d'ouvrir la présente séance, Monsieur le Maire Thomas ZELLER souhaite mettre à l'honneur Mme Won Wook CHUNG qui vient d'obtenir sa naturalisation. Cette dernière était accompagnée de son mari Bruno TERRIER et de leurs deux enfants, Alexia et Mathieu.

Il informe les membres du Conseil Municipal de la remise (il y a quelques jours) du décret de nationalité française à Mme Won Wook CHUNG d'origine sud-coréenne qui est désormais devenue officiellement citoyenne française.

Pour le Maire : « Acquérir la nationalité française est l'aboutissement d'une volonté personnelle, témoignant de l'attachement du postulant à la nation française, de même qu'aux valeurs et principes qui fondent la République ».

Il retrace le parcours exemplaire de la nouvelle citoyenne française en évoquant sa parfaite intégration et notamment son implication en tant que professeur à l'Université Populaire de Hégenheim où elle donne des cours de cuisine sud-coréenne.

Les Conseillers Municipaux ont chaleureusement félicité l'intéressée par une salve d'applaudissements. Monsieur le Maire remercie encore la famille présente à cette cérémonie officielle et propose d'ouvrir la présente séance.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Ainsi, le Maire Thomas ZELLER souhaite apporter une modification linguistique demandée par le notaire en charge de rédiger l'acte à savoir : Point 5 - **Cession** à l'€uro symbolique d'une parcelle au profit de la Commune.

Monsieur le Maire demande si cet ordre du jour appelle des autres remarques : aucune nouvelle remarque ou observation n'étant formulée, l'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint, à savoir 16 présents + 04 procurations = 20 votants, Monsieur le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 20.11.2017

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 20.11.2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation du rapport de la Commission Technique du 04.12.2017

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 04.12.2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Arrivée des Conseillers Municipaux à 19H20 :

Sophie NAAS et Pascal HELFER.

Il y a donc maintenant 18 personnes physiques + 04 procurations = 22 votants.

Point 4 – Budget Primitif 2017 – Délibération Modificative

Monsieur le Maire signale qu'il s'agit en fait d'une régularisation qui ne modifiera en rien le montant total de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2017 :

Section d'Investissement :

- ✓ Diminuer le Compte 1328 – Autres pour : 3.800,00 €uros
- ✓ Abonder le Compte 16818 – Autres prêteurs pour : 3.800,00 €uros

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne qu'il s'agit en fait du remboursement du prêt CAF datant de Février 2003 (sans intérêts lors de la construction du Péri-scolaire) d'un montant total de 38.000 €uros sur 10 ans dont la première échéance de 3.800 €uros a été payée à compter de 2016.

Il s'agit donc d'honorer la deuxième échéance de 3.800 €uros en 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,
APRES discussion et délibération,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
D'APPROUVER la décision modificative précitée, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 5 – Cession à l'€uro symbolique d'une parcelle au profit de la Commune

Monsieur le Maire Thomas ZELLER présente le plan de masse matérialisant la parcelle 141 – Section 16 de Monsieur Hugo Ernest WICK. Ce dernier propose de céder à la Commune cette parcelle formant le Chemin de la Forêt.

Monsieur le Maire remercie publiquement l'intéressé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,
APRES discussion et délibération,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
D'APPROUVER la cession précitée à l'€uro symbolique de la parcelle suivante :

Section	Parcelle	Surface
16	141	199 m ²

DIT que tous les frais liés à cette vente seront supportés par la Commune

Et,

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés auprès de l'Etude de Maître Guy GREWIS & Maître Arnaud OBRINGER à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 6 – Personnel Communal

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne qu'un agent communal au sein des services techniques a demandé une mise en disponibilité (fin décembre 2017) et qu'un emploi d'avenir a mis un terme d'un commun accord à son contrat (fin décembre 2017). Les Conseillers Municipaux remercient pour le travail réalisé par l'agent technique qui vient de demander une mise en disponibilité afin de suivre une autre voie professionnelle en Suisse. Ils reconnaissent son travail et ses compétences et lui souhaitent encore une bonne continuation professionnelle et personnelle.

Afin de palier à ces deux départs imminents, il propose de diffuser une offre d'emploi au niveau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour rechercher un poste d'électricien qui pourrait occuper également le poste de second du Centre Technique Municipal auprès du responsable des services techniques (poste actuellement vacant).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose donc la création de quatre postes permanents à compter du 01.12.2017 au grade de :

- ☛ Agent de maîtrise principal
- ☛ Agent de maîtrise
- ☛ Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ☛ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Il souligne et tient à rappeler qu'un seul poste sera à affecter. En effet, la multitude des grades précités permettra de disposer d'une offre plus grande auprès des agents communaux afin de recevoir plusieurs candidatures et de donner à l'Autorité Territoriale un choix plus important.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

VU le Budget Communal ;

VU le tableau des effectifs ;

VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés la création de quatre postes permanents rattachés aux grades suivants :

- ☛ Agent de maîtrise principal
- ☛ Agent de maîtrise
- ☛ Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ☛ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

☛ NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

☛ DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

Durée du temps de travail à temps complet avec effet au 01.12.2017, à savoir un temps plein (correspondant à un 100 %). La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures en moyenne annuelle.

☛ MOTIFS :

Le recrutement de cet agent, est devenu nécessaire afin d'épauler le responsable des services techniques et de remplacer le départ d'agents du Service Technique.

☛ Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au (sous)Préfet
- **pour information** au Président du Comité technique paritaire du Centre de gestion.

DIT que l'agent percevra le traitement correspondant à son grade, les primes et indemnités éventuelles instituées par l'Assemblée Délibérante ;

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Suite à ces deux départs, le Maire informe qu'un troisième agent arrivera au terme de son contrat aidé fin Janvier 2018.

C'est pourquoi, afin de renforcer le service technique, Monsieur le Maire Thomas ZELLER **sollicite l'autorisation de recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité (1° de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Il propose donc un poste d'agent technique pour une durée maximale de 12 mois à temps complet.**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment le 1° de l'article 3,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée et relatif aux agents contractuels de Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'avoir recours à un recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01.02.2018 :

✍ **Un poste d'ouvrier polyvalent**

DIT que le poste ouvert (pour 12 mois) est à temps complet 100 % de la durée légale de 35 h/semaine au sein des services techniques ;
DIT que l'agent percevra le traitement suivant l'indice brut 347 indice majoré 325 correspondant au grade d'adjoint technique territorial, ainsi que les primes et indemnités éventuelles instituées par l'Assemblée Délibérante ;
DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 7 – Agenda 2018

Monsieur le Maire Thomas ZELLER indique qu'il n'y aura pas de réunion durant le mois de Janvier 2018. La Commission Technique se tiendra le Lundi 05.02.2018 à 19H00 et le prochain Conseil Municipal est planifié pour le Lundi 19.02.2018 à 19H00. En règle générale, le Maire souligne que le 1^{er} lundi du mois se tient la Commission Technique et le troisième lundi du mois le Conseil Municipal.

Il demande aux différents responsables des commissions communales de bien vouloir planifier des réunions courant 2018. L'adjoint KERN propose de faire une réunion des finances le jeudi 01.02.2018 à 19H00. Un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) avec l'ensemble des Conseillers Municipaux se tiendra courant Mars 2018 avant le vote définitif du Budget Primitif en Avril 2018.

Quelques dates à retenir pour la Commune de Hégenheim :

- ☛ Samedi 21.04.2018 Journée Citoyenne
- ☛ Dimanche 29.04.2018 Parcours du Cœur
- ☛ Samedi 26.05.2018 Soirée Alsacienne

Trois Réunions de quartier (par bureau de vote) à 19H00 au C.C.S

- ✓ Jeudi 17.05.2018 Bureau de Vote n°1
- ✓ Jeudi 24.05.2018 Bureau de Vote n°2
- ✓ Jeudi 31.05.2018 Bureau de Vote n°3

Point 8 - Correspondances diverses

Point 8.1 – Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Gaz Naturel

Monsieur le Maire cède la parole au conseiller BORER qui présente le rapport d'activité du syndicat précité qui regroupe les communes de Huningue, Saint-Louis, Hégenheim et Village-Neuf.

Quelques chiffres intéressants :

Nombre d'habitants desservis	Env.35.000
Nombre d'abonnés	7.866
Longueur du réseau (Km)	134
Quantité de gaz acheminée	281.463 MWh
Nombre d'appel urgence gaz	103
Délai moyen d'intervention	6 minutes

Il indique que le réseau représente 134 Kms au total avec 107 Kms en moyenne pression et 27 Kms en basse pression. Il y a environ 75 % du réseau en PE, environ 15 % du réseau en acier et environ 10 % du réseau en Fonte 2GS. **Il précise qu'il n'y a aucune conduite en fonte grise / fonte cassante.**

En ce qui concerne la tarification – Facture d'un client type :

Fourniture (molécule, stockage, ...)	37 %
Transport	10 %
Distribution	29 %
Taxe (TVA, TICGN, CTA,...)	24 %

Enfin compte-tenu de l'excédent global de clôture constaté au Compte Administratif 2016 et conformément aux crédits prévus au Budget Primitif 2017, il souligne que le Comité Syndical, sur proposition du Président, a décidé, à l'unanimité au reversement de 300.000 €uros aux 4 communes membres dont :

☛ Hégenheim qui sera bénéficiaire de 19.500 €uros.

Point 8.2 – Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement – Rue de Buschwiller à Hégenheim

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souhaite revenir sur la délibération prise par l'Assemblée Délibérante en date du 20.11.2017 pour un coût (estimation haute) à 40.405 € HT (article 4 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage) et souligne que le coût final devrait être inférieur d'environ de moitié notamment de par la modification de la Municipalité de certaines prestations lors du chantier.

En effet, l'adjoint Jeannot NAAS indique que le décompte final est en cours mais que le coût devrait être environ de 22.000 €uros HT pour la Commune de Hégenheim à savoir : Coût des Travaux env. 19.000 € HT / Maîtrise d'œuvre env. 3.000 € HT.

Monsieur le Maire remercie encore son adjoint Jeannot NAAS en charge de la voirie communale qui a suivi et contrôlé régulièrement le chantier précité. Il remercie également (il n'est pas là mais c'est noté dans le présent rapport) le soutien du conseiller GRIENENBERGER auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin afin d'éviter une fermeture du chantier pendant la trêve hivernale avec une reprise vers Mars 2018. Heureusement la pose du revêtement a pu être réalisée encore avant la fin d'année 2017 !

Point 8.3 – Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2017 (FSIL)

L'adjoint GOETSCHY souligne qu'il avait sollicité la Préfecture pour disposer d'un éventuel financement au titre du FSIL 2017 pour la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux. Il donne lecture de la réponse négative de la Préfecture du Haut-Rhin et précise qu'il fera à nouveau une demande au titre de l'année 2018 (loi de finances pour 2018).

Point 8.4 – Contentieux Urbanistique – Rue de Bourgfelden

Monsieur le Maire donne lecture du jugement correctionnel à l'encontre du contrevenant (construction sans permis), à savoir :

☛ Sur l'action publique / Condamne le contrevenant :

- au paiement d'une amende délictuelle de mille Euros (1.000 €).
- à la démolition de l'ouvrage en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur dans un délai de TROIS mois à compter de la signification du présent jugement et ce sous peine d'une astreinte d'un montant de trente Euros (30 €) par jour de retard à l'expiration de ce délai.

☛ Sur l'action civile :

- Déclare régulière et recevable la constitution de partie civile de la Commune de Hégenheim.
- Déclare le contrevenant à payer à la Commune de Hégenheim, partie civile, la somme d'un Euro (1 €) de dommages et intérêts en réparation du préjudice moral.
- Condamne le contrevenant à payer à la Commune de Hégenheim, partie civile, la somme de huit cents Euros (800 €) au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Point 8.5 – EuroAirport / Aéroport Basel – Mulhouse – Freiburg

Le Maire rend compte de sa dernière réunion en date du 13.12.2017 à l'initiative de l'ACNUSA (Autorité Parisienne). Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne qu'au fil des discussions, il a pu négocier avec le directeur de l'Aéroport **l'installation fixe** d'une station de mesure du bruit sur Hégenheim. Il reste encore à définir le lieu et les modalités de son implantation sur le ban communal.

La Conseillère WANNER propose une de ses parcelles privées pour ériger cette station. Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui souligne que cette future station de mesure est tout à fait louable mais qu'elle ne changera en rien, la vie des administrés puisque l'Aéroport ne modifiera pas sa politique d'expansion. Le Conseiller BUHR fustige cette remarque et souligne que cette victoire est un pas de plus dans le processus du partage des nuisances. Il demandait une station de mesure depuis de nombreuses années et déplorait notamment l'absence d'élus et de parlementaires aux réunions pour défendre les administrés des communes françaises touchées par les nuisances de l'aéroport. Il précise d'ailleurs que « du côté Suisse » la mobilisation des habitants et des élus est plus importante et plus revendicatrice. Monsieur le Maire souligne que la Commune de Hégenheim disposera ainsi de chiffres pour appuyer ses réclamations auditives.

Monsieur le Maire rappelle la délibération / motion du Conseil Municipal en date du 19.06.2017 (Point 11) prise par la Commune de Hégenheim et les communes membres de Saint Louis Agglomération, à savoir :

- ☛ D'exiger l'interdiction de tout décollage d'avion entre 23 heures et 6 heures du matin, interdiction appliquée par de nombreux aéroports, DE DEMANDER, par ailleurs, pour réduire globalement les nuisances
- ☛ Que l'envol direct vers le Sud soit privilégié pour tous les vols à destination du Sud,
- ☛ Que les décollages vers le Sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'être « CONTRE » l'Aéroport mais « POUR » le partage des nuisances.

Point 9 – Divers / Tour de table

Avant de céder la parole, Monsieur le Maire souhaite informer que :

- ☛ La Commune de Hégenheim va solliciter son inscription auprès du label « Ville Prudente » sous l'égide de l'association la « Prévention Routière ».
- ☛ La société Musique Union de Hégenheim organise son traditionnel concert de Noël, le 25.12.2017 à 20H15 au C.C.S.
- ☛ La Chorale 1864 organise sa traditionnelle marche populaire le week-end du 06 et 07 Janvier 2018. Le départ et l'arrivée se feront au niveau de la salle des fêtes.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

→ La conseillère RECHER-GAUTSCH :

- ☛ Informe que la boîte à lire qui jouxte l'école primaire déborde de vieux livres et que de nombreuses portes sont cassées ou arrachées. De plus, elle souligne que l'emplacement est souvent « squatté » par des jeunes. Intervention de la Conseillère WEIDER-NIGLIS qui précise que le site est également et régulièrement jonché de mégots et de divers détritrus. Monsieur le Maire précise que les portes arrachées sont en cours de réparation au Centre Technique Municipal. Il va demander aux agents un nettoyage plus régulier du site.
- ☛ Prévient de la présence, à nouveau, dans le coin frontalier des gens du voyage.

→ Le conseiller HINDER :

- ☛ S'inquiète de la vitesse excessive des automobilistes dans la rue de Bâle. Monsieur le Maire assure que des contrôles fréquents sont réalisés par la Gendarmerie Nationale.
- ☛ Informe que la rue des Landes est en mauvais état et mériterait une réfection de la voirie. Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement est de la compétence maintenant de Saint-Louis Agglomération qui reprend la zone artisanale, le long de la rue des Landes. Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui confirme les propos précités. Monsieur le Maire va solliciter Saint-Louis Agglomération, une fois, les constructions achevées au niveau de la zone artisanale.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 18 décembre 2017

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 20.11.2017
3. Approbation du rapport de la Commission Technique du 04.12.2017
4. Budget Primitif 2017 – Décision Modificative
5. Donation à l'€uro symbolique d'une parcelle au profit de la Commune
6. Personnel Communal
7. Agenda 2018
8. Correspondances diverses
9. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe	Procuration donnée à KIBLER-KRAUSS	
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe	Procuration donnée à Jeannot NAAS	
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 18 décembre 2017

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
GOETSCHY Claude	Sixième Adjoint		
BUHR Guy	Conseiller Municipal		
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal	Procuration donnée à ALLEMANN-LANG	
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		
WALTER-BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 18 décembre 2017

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal		
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal	Excusé	
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		
LERDUNG Huguette	Conseillère Municipale	Procuration donnée à Monsieur le Maire	
HELPER Pascal	Conseiller Municipal		

